

terrain sur lequel il peut s'entraîner légalement est inexistante et notre homme a plus de chance de gagner au Lotto que de trouver un terrain où il peut s'entraîner de manière légale. Si l'on fait la même comparaison à l'échelle de la Wallonie, il y a plus de chance de gagner, si vous faites le ratio entre les surfaces disponibles et la taille de la Wallonie, à l'Euro Millions. C'est dire si, depuis 10-15 ans, on a durci drastiquement les règles. Les possibilités, aujourd'hui, sont inexistantes.

Votre prédécesseur avait annoncé sa volonté de créer un ou deux terrains par province ; ce qui était, en soi, une excellente idée, mais force est de constater que, depuis quelques années, rien n'évolue, sans doute à cause d'une réglementation trop stricte. L'occasion, à travers la révision du CoDT, peut être d'envisager cet aspect des choses et vous aviez annoncé aussi, lors de la prise de fonction de votre mandat, votre volonté d'être créatif, de dégager des consensus et, parfois, de forcer la décision dans certains domaines.

Je voulais faire le point avec vous en la matière, voir ce qui avançait. Existe-t-il, aujourd'hui, des dossiers qui ont bon espoir d'aboutir dans vos cartons ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région. - Monsieur le Député, vous savez que la priorité est de promouvoir l'émulation réciproque entre le sport de haut niveau et la promotion de la pratique sportive.

Ma volonté n'est pas moindre d'offrir à chaque pratiquant l'espace nécessaire lui permettant de pratiquer dignement son sport.

Mon prédécesseur avait clairement marqué son soutien au développement des circuits permanents, puisqu'il y avait un appel à projet ambitieux qui avait été lancé. Force est de constater que sa volonté sincère s'est heurtée à des réalités environnementales imprévues et aux réticences des riverains que n'a pas fait sauter la pugnacité des autorités locales concernées.

Je rejoins pleinement votre analyse sur le cadre légal qui a, peu à peu, réduit presque à néant les lieux d'expression du motocross. Je suis convaincu du bien-fondé de la protection des biotopes, de nos forêts et l'ensemble de ces espaces naturels, mais il est inconcevable que nous ne trouvions pas, en parallèle, des lieux d'expression exclusivement dédiés aux passionnés du motocross.

J'ai demandé à un fonctionnaire de l'ADEPS, M. Klutz, de faire un état des lieux des difficultés et de leur niveau de complétude. Mon objectif est de faire aboutir, dans un premier temps, le dossier qui serait le plus avancé. Il ne sert à rien de faire la fine bouche. On va prendre le dossier qui sera le plus avancé, en étroite

collaboration avec l'ensemble des acteurs concernés, dont mon collègue, M. le Ministre Di Antonio.

Nous étudions également la possibilité d'un circuit *indoor*. Je soutiendrai les réalisations qui me paraîtront les plus à même de répondre aux besoins de l'enduro tout en préservant le cadre naturel.

M. le Président. - La parole est à M. Evrard.

M. Evrard (MR). - Monsieur le Ministre, merci pour votre réponse qui est générale.

Je ne suis pas certain qu'elle fera avancer, mais en tout cas, il était important de vous rappeler à vos bons souvenirs la pratique d'un tel sport et vous témoigner, en tout cas, du grand merci que j'ai pu avoir de la part des organisateurs de l'Enduro de Saint-Hubert. Cela a eu des répercussions extrêmement positives sur le monde touristique, parce qu'il y avait énormément de personnes qui venaient des quatre coins du monde.

Pour en revenir sur la problématique, je vous rejoins : interdire tout à 100 % n'a pas de sens. On peut interdire à 90 ou 95 % l'accès du territoire pour ce genre de pratiques, mais 100 %, c'est donner du grain à moudre à ceux qui veulent ne pas respecter les réglementations et qui sont passionnés. Cela les met dans des situations relativement inconfortables. Il est grand temps de dégager des solutions à la taille du territoire, tout en préservant les aspects environnementaux que vous avez évoqués. Par rapport à la taille de la Wallonie, il y a moyen de trouver l'un ou l'autre endroit qui pourrait parfaitement convenir.

**QUESTION ORALE DE M. EVRARD À
M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
DE LA NATURE, DE LA RURALITÉ, DU
TOURISME ET DES INFRASTRUCTURES
SPORTIVES, DÉLÉGUÉ À LA
REPRÉSENTATION À LA GRANDE RÉGION,
SUR « LA THÉMATIQUE DU VÉLO »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Evrard à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « la thématique du vélo ».

La parole est à M. Evrard pour poser sa question.

M. Evrard (MR). - Monsieur le Ministre, que cela soit au niveau amateur ou au niveau professionnel, le vélo rencontre de plus en plus un succès certain. Beaucoup de pratiquants sont encadrés par leurs clubs et bénéficient souvent des mesures de protection dans l'organisation des sorties. D'autres roulent de manière plus individuelle.

Vous avez annoncé que l'année 2016 serait consacrée au vélo et c'est une bonne chose.

Parallèlement à cela, vous souhaitiez mettre en place une *task force* avec vos collègues, les ministres Di Antonio et Prévot, autour de la mobilité, de la sécurité et des infrastructures liées au vélo.

Où en sont vos travaux, car 2016 arrive à grands pas ? Pouvez-vous nous dire s'il existe un cadastre, en Wallonie, des pistes cyclables et de leur état ?

Le port du casque n'est pas obligatoire en Belgique. Même si de nombreux cyclistes ont compris l'intérêt d'en porter un, ne serait-il pas intéressant de le rendre obligatoire ? Pourquoi pas également le port obligatoire de survêtements fluo ? Avez-vous déjà étudié ces questions et quelles sont vos positions en la matière ?

Je rajouterai un aspect pour l'avoir vécu personnellement. L'aspect de sensibilisation du grand public est important, et notamment des automobilistes. Il n'est pas rare, pour discuter avec l'un ou l'autre pratiquant, de voir que des personnes se permettent de doubler en frontal, en pensant que le vélo est quantité insignifiante sur la voirie. Il faudrait prendre la peine de sensibiliser les automobilistes, comme on le fait dans le secteur de la moto. Il faudrait, en 2016, y réfléchir.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région. - Monsieur le Député, soyez d'abord certain que ma volonté est de tout mettre en œuvre pour faire de la Wallonie une destination de référence pour le cyclotouriste.

J'ai ainsi opté pour que la thématique touristique mise en avant en 2016 soit « La Wallonie à vélo ». Celle-ci va donner une impulsion au développement du vélo tourisme et permet déjà au Commissariat général au tourisme, à travers la récente création d'une cellule Vélo, de travailler à la structuration de l'offre et à la qualification du maillage wallon. Ce travail devra perdurer au-delà de 2016 afin de valoriser une offre de qualité, cohérente avec les attentes des cyclistes, les tendances du secteur et engendrer des retombées économiques. C'est l'ambition de ce choix.

Ce projet nécessite un travail conjoint entre les structures wallonnes qui gèrent la mobilité, les infrastructures et le tourisme.

Un groupe de travail a été constitué et les contacts sont nombreux entre le Commissariat général au tourisme, le Département des infrastructures RAVeL et Eurovéloroutes du SPW, DGO1, et les associations actives dans la valorisation des réseaux RAVeL. Ceci a déjà permis d'identifier les priorités, les pistes de

collaboration et de travailler sur la réalisation d'un cadastre, avec notamment l'identification du potentiel en termes de réseaux cyclables, de prestataires et de services adaptés aux cyclistes. Tout ceci est en cours d'élaboration.

La création de cette *task force* avec mes collègues est pertinente et nécessaire pour la réussite du développement du vélo en Wallonie dont je rappelle que cela sera au-delà de la seule année 2016.

En voyant Mme Baltus-Möres, je voudrais rappeler que nous avons pris un accord de collaboration avec la Communauté germanophone pour que l'année thématique Vélo soit aussi largement partagée sur les territoires des communes de cette Communauté.

La sécurité des cyclistes retient toute mon attention. En ce qui concerne les derniers éléments de votre question liés au port du casque et de survêtements fluo qui seraient rendus obligatoires, je suis personnellement assez favorable à la première option. Vous trouverez aussi des éléments d'information en interrogeant mon collègue, M. le Ministre Prévot, qui a en charge la prévention en matière de sécurité routière.

M. le Président. - La parole est à M. Evrard.

M. Evrard (MR). - Merci, Monsieur le Ministre. Je ne manquerai pas d'interroger votre collègue. Je crois qu'il y a beaucoup de travail sur la table. Il existe des brevets reconnus, notamment les Diagonales, qui visent à traverser la Belgique de long en large suivant des axes définis. J'aperçois que les gens qui ont le courage et les jambes pour faire ce genre d'épreuves, de performances, sont chaque fois sidérés de voir la différence qui existe, aujourd'hui, entre la Wallonie et des espaces qui sont hors Wallonie, qui ont des infrastructures beaucoup plus commodes, beaucoup plus utilisables. Il est urgent de combler notre retard.

**QUESTION ORALE DE M. SAMPAOLI À
M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
DE LA NATURE, DE LA RURALITÉ, DU
TOURISME ET DES INFRASTRUCTURES
SPORTIVES, DÉLÉGUÉ À LA
REPRÉSENTATION À LA GRANDE RÉGION,
SUR « LA SURVEILLANCE DES PISCINES »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Sampaoli à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « la surveillance des piscines ».

La parole est à M. Sampaoli pour poser sa question.

M. Sampaoli (PS). - Monsieur le Ministre, le 24 juin dernier, l'Association des établissements sportifs